

La participation des Femmes aux travaux de la S.D.N.

Nous avons déjà indiqué ici qu'à notre avis les femmes ayant les mêmes possibilités que les hommes de faire partie des délégations nationales, nous ne désirons pas que des mesures spéciales soient prises à leur égard. Nous nous étions cependant ralliés à la proposition suivante : « que le Conseil veuille bien étudier la possibilité d'inviter des représentantes des organisations de femmes à titre d'experts ou d'auditrices aux séances de la Conférence tant plénières que privées. »

A ce sujet le Président de la Conférence du Désarmement a déclaré que jusqu'ici la question n'avait pas été envisagée mais qu'il proposait d'étudier la procédure à suivre, s'il se présentait un cas particulier dans lequel la collaboration d'experts plus spécialement au courant des vues des organisations féminines s'avérerait nécessaire. Voilà qui nous donne toute satisfaction.

Sur les autres points du mémorandum que nous avons publié concernant la Conférence du désarmement, nous avons également obtenu gain de cause. Nous remercions très sincèrement Sir Eric Drummond d'avoir bien voulu se faire notre interprète auprès de la Conférence. — Notre gratitude va également à la princesse Radziwill, amie discrète et précieuse de nos associations féminines et féministes.

C. B.

Ajoutons que dans le rapport adressé par le représentant de l'Espagne à la Conférence et adopté par elle, nous lisons avec plaisir ces conclusions encourageantes : *Le Conseil voudra sans doute remercier les organisations féminines des mémorandums qu'elles ont présentés. Il tiendra également à déclarer combien il apprécie l'œuvre admirable que les femmes ont réalisée en faveur de la paix, et à exprimer l'espoir que la Conférence pourra utiliser les services des organisations féminines de la manière qui a été suggérée ou de toute autre façon.*

1932-12-03

n° 1013